



Conseil européen

**Bruxelles, le 20 mars 2025
(OR. en)**

EUCO 1/25

**CO EUR 1
CONCL 1**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion du Conseil européen (20 mars 2025) – Conclusions

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

Le Conseil européen a procédé à un échange de vues avec le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, sur la situation géopolitique et le multilatéralisme.

*

* *

I. UKRAINE

1. Le Conseil européen a procédé à un échange de vues avec le président ukrainien, Volodymyr Zelensky.
2. Le Conseil européen s'est penché sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne l'Ukraine. Le texte figurant dans le document EUCO 11/25 a été fermement soutenu par 26 chefs d'État ou de gouvernement.
3. Le Conseil européen reviendra sur la question lors de sa prochaine réunion.

II. MOYEN-ORIENT

4. Rappelant ses précédentes conclusions, le Conseil européen s'est penché sur la situation et les derniers événements survenus au Moyen-Orient.
5. Le Conseil européen déplore la rupture du cessez-le-feu à Gaza, qui a fait un grand nombre de victimes civiles lors de récentes frappes aériennes. Il déplore le refus du Hamas de remettre les otages encore détenus. Le Conseil européen demande un retour immédiat à la mise en œuvre intégrale de l'accord de cessez-le-feu et de libération des otages. Il souligne la nécessité que des progrès soient réalisés en vue de la deuxième phase de cet accord, dans la perspective de sa mise en œuvre intégrale conduisant à la libération de tous les otages et à la cessation permanente des hostilités. Le Conseil européen rappelle l'importance que revêtent l'accès sans entrave de l'aide humanitaire et la distribution continue de celle-ci à grande échelle dans toute la bande de Gaza. Cet accès et cette distribution, de même que la fourniture d'électricité à Gaza, y compris aux usines de dessalement de l'eau, doivent reprendre immédiatement.

6. Le Conseil européen salue le plan arabe de redressement et de reconstruction approuvé lors du sommet du Caire du 4 mars 2025. L'Union européenne est prête à dialoguer avec ses partenaires arabes, ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux, sur cette base.
7. L'Union européenne reste fermement attachée à une paix durable et pérenne reposant sur la solution à deux États. L'Union européenne est prête à contribuer à tous les efforts déployés pour parvenir à cette solution et invite l'ensemble des parties à s'abstenir de toute action compromettant sa viabilité. Elle continuera à œuvrer à cette fin avec les partenaires régionaux et internationaux. L'Union européenne continuera de soutenir l'Autorité palestinienne et son programme de réformes.
8. Le Conseil européen condamne fermement les violences généralisées commises récemment à l'encontre de civils dans la région côtière de la Syrie et demande instamment aux autorités de transition d'assurer la protection de tous les civils et de faire en sorte que les auteurs de violences aient à répondre de leurs actes conformément aux normes et règles internationales. Le Conseil européen note qu'une justice transitionnelle globale, en particulier, est essentielle pour avancer vers la réconciliation.
9. Le Conseil européen insiste sur l'importance que revêtent une transition pacifique et inclusive en Syrie, exempte de toute ingérence étrangère préjudiciable, ainsi que la protection des droits des Syriens, quelle que soit leur origine ethnique ou religieuse, sans discrimination. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie au sein de frontières sécurisées devraient être pleinement respectées, conformément au droit international. Le Conseil européen se félicite de l'accord conclu le 10 mars 2025 entre les autorités de transition et les Forces démocratiques de Syrie. Il rappelle que l'UE a récemment suspendu des mesures restrictives dans le cadre d'une approche progressive et réversible. L'Union européenne continuera d'examiner la possibilité de nouvelles suspensions de mesures restrictives, sur la base d'un suivi attentif de la situation en Syrie. Le Conseil européen se félicite des résultats de la neuvième conférence sur la Syrie intitulée "Standing with Syria: meeting the needs for a successful transition" (Soutien à la Syrie: répondre aux besoins pour une transition réussie), tenue le 17 mars 2025.

10. Le Conseil européen se félicite de la fin de l'impasse politique au Liban et affirme que l'Union européenne se tient prête à collaborer avec les nouvelles autorités pour stabiliser la situation économique et les conditions de sécurité dans le pays. Le Conseil européen demande une nouvelle fois aux parties d'appliquer les termes de l'accord de cessez-le-feu du 27 novembre 2024, et appelle de nouveau à la mise en œuvre de la résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU.

III. COMPÉTITIVITÉ

11. Une Union plus compétitive sera une Union plus forte, mieux à même de protéger ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts sur la scène mondiale, tout en préservant sa prospérité et le modèle social européen. Il existe un lien étroit entre la nécessité d'investir dans notre défense et notre compétitivité. Le Conseil européen souligne qu'il est nécessaire et urgent de renforcer la compétitivité de l'Europe, dans le prolongement de la déclaration de Budapest sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne et de ses conclusions du 6 mars 2025 sur la défense européenne. À cet égard, le Conseil européen se félicite en particulier de la présentation de la boussole pour la compétitivité du 29 janvier 2025, du pacte pour une industrie propre du 26 février 2025 et du programme de simplification "omnibus".
12. L'année 2025 devrait donc être un point de bascule dans l'action de l'UE visant à stimuler la compétitivité, renforcer le marché unique, promouvoir des emplois de qualité et veiller à la réussite de la double transition, conformément aux objectifs climatiques convenus. Pour atteindre ces objectifs et contribuer à combler les écarts en matière d'innovation et de productivité tant par rapport aux concurrents mondiaux de l'UE qu'au sein de l'UE, le Conseil européen convient d'accorder la priorité à la simplification et à la réduction des charges réglementaires et administratives, à la baisse des prix de l'énergie et à la mobilisation de l'épargne privée pour débloquer les investissements nécessaires dans l'économie de l'UE.

Simplification et réduction des charges administratives

13. Faisant suite à la communication de la Commission du 11 février 2025 sur la mise en œuvre et la simplification, le Conseil européen demande que des efforts soient déployés à tous les niveaux – de l'UE, des États et des régions – afin de garantir un cadre réglementaire clair, simple, intelligent et propice à l'innovation et de réduire drastiquement, de toute urgence, les charges administratives, réglementaires et déclaratives qui pèsent sur les entreprises et les administrations publiques, sans compromettre la prévisibilité, les objectifs stratégiques, les normes élevées et l'intégrité du marché unique. Dans ce contexte, le Conseil européen:
- a) appelle la Commission et les colégislateurs à œuvrer en faveur de la réalisation de l'objectif consistant à réduire le coût de l'ensemble des charges administratives d'au moins 25 %, et d'au moins 35 % pour les PME;
 - b) appelle la Commission à continuer de réexaminer l'acquis de l'Union et de le soumettre à un test de résistance afin de déterminer les moyens de simplifier et consolider davantage la législation en vigueur;
 - c) invite instamment les colégislateurs à faire avancer, en priorité et avec un niveau d'ambition élevé, les travaux sur les trains de mesures de simplification "omnibus" présentés le 26 février 2025, afin de les finaliser dès que possible en 2025;
 - d) invite les colégislateurs à adopter, sans tarder et au plus tard en juin 2025, la proposition concernant le mécanisme suspensif relatif à la publication d'informations et au devoir de vigilance en matière de durabilité;
 - e) invite la Commission à présenter rapidement d'autres initiatives de simplification, y compris en ce qui concerne la décarbonation de l'industrie ainsi que la sécurité et la défense; et
 - f) demande instamment à la Commission et aux colégislateurs de respecter les principes pour une meilleure réglementation tout au long du processus législatif, et d'éviter ainsi la surréglementation et l'introduction de charges administratives, notamment pour les PME.

Énergie

14. Rappelant sa détermination à poursuivre le double objectif de souveraineté énergétique et de neutralité climatique européennes d'ici à 2050, et afin que l'Union reste compétitive à l'échelle mondiale, le Conseil européen:
- a) demande que tous les efforts déployés au niveau de l'UE et des États membres soient intensifiés d'urgence, afin de mieux protéger les citoyens et les entreprises de l'UE face aux coûts élevés de l'énergie, de garantir l'approvisionnement en énergie abordable et propre et de construire une véritable union de l'énergie avant 2030, ce qui nécessitera une électrification ambitieuse utilisant toutes les solutions "zéro net" et à faibles émissions de carbone, ainsi que des investissements dans les réseaux, le stockage et les interconnexions aux niveaux national et de l'UE.
Rappelant les objectifs convenus en matière d'énergie, le Conseil européen appelle à une planification des investissements à long terme au niveau transfrontière et à l'échelle de l'Union, en vue d'intégrer et d'interconnecter pleinement le marché de l'énergie de l'UE et de contribuer de la sorte à la sécurité énergétique de l'Union ainsi qu'à la protection et à la résilience de ses infrastructures; et
 - b) se félicite à cet égard de la présentation par la Commission, le 26 février 2025, de son plan d'action pour une énergie abordable, qui définit à la fois des mesures structurelles et des mesures à court terme, destinées en particulier aux citoyens et aux entreprises les plus touchés, tout en préservant l'intégrité du marché unique; et invite instamment la Commission, le Conseil, les États membres et toutes les autres parties prenantes concernées à commencer à mettre en œuvre ces actions en 2025. Il demande que les efforts visant à permettre des approvisionnements énergétiques supplémentaires à destination de l'Europe soient intensifiés, notamment pour garantir la sécurité de l'approvisionnement de tous les États membres.

Union de l'épargne et des investissements

15. Compte tenu des défis auxquels est confrontée la compétitivité de l'UE, il est de la plus haute importance de créer des marchés européens des capitaux véritablement intégrés et approfondis, en réalisant d'urgence l'union des marchés des capitaux et en achevant l'union bancaire. Une véritable union de l'épargne et des investissements contribuera à orienter chaque année des centaines de milliards d'euros d'investissements supplémentaires vers l'économie européenne, aidant ainsi à stimuler la compétitivité, l'autonomie stratégique et la sécurité économique de l'UE.
16. Dans ce contexte, et à la lumière de la communication de la Commission du 19 mars 2025, le Conseil européen:
 - a) attend des colégislateurs qu'ils parviennent rapidement à un accord sur toutes les propositions en attente tirées du plan d'action de 2020 pour l'union des marchés des capitaux, y compris en ce qui concerne l'insolvabilité;
 - b) souligne la nécessité, pour compléter les actions menées au niveau de l'UE, de prendre des mesures au niveau national afin d'accroître l'ampleur et la profondeur des marchés des capitaux accessibles à l'ensemble des citoyens et des entreprises dans l'Union;
 - c) en vue d'élargir les possibilités offertes aux citoyens, appelle:
 - la Commission, le Conseil et les États membres à faire avancer les travaux en faveur d'une plus grande participation des investisseurs de détail aux marchés des capitaux en mettant à disposition des possibilités d'investissement et d'épargne européens, y compris des possibilités accrues en matière de produits d'épargne et de retraite à l'échelle de l'UE, en s'inspirant des bonnes pratiques, et en temps utile pour que des mesures décisives puissent être prises en 2025; et
 - la Commission à proposer rapidement, en 2025, des améliorations du produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle existant;

- d) en vue d'accroître le financement privé des entreprises, appelle la Commission:
- à présenter des propositions visant à améliorer l'écosystème du capital-investissement et du capital-risque et, conformément aux compétences respectives prévues par les traités, à proposer un 28^e régime, optionnel, de droit des sociétés permettant aux entreprises innovantes de se développer, en temps utile pour permettre aux colégislateurs de prendre des mesures décisives au plus tard en 2026;
 - à proposer rapidement, en 2025, un cadre révisé en matière de titrisation, y compris des ajustements ciblés du cadre prudentiel, tout en maintenant la stabilité financière; et
 - à assurer un suivi de l'égalité des conditions de concurrence au niveau mondial dans les secteurs de la banque et de l'assurance et à prendre les mesures appropriées;
- e) en ce qui concerne l'amélioration de la convergence et de l'efficacité de la surveillance des marchés des capitaux dans l'ensemble de l'UE et la réduction de la fragmentation, appelle la Commission, le cas échéant en collaboration avec les autorités nationales et européennes compétentes:
- à assurer la convergence des pratiques en matière de surveillance.
À cette fin, il est essentiel de favoriser une mise en œuvre, une interprétation, une application et un respect homogènes du droit de l'UE par les autorités nationales compétentes;
 - à achever l'évaluation et les travaux concernant les conditions permettant aux autorités européennes de surveillance de surveiller efficacement les acteurs des marchés financiers et des capitaux au niveau transfrontière qui présentent la plus grande importance systémique, dans le but de renforcer l'intégration financière et d'assurer la stabilité financière, de simplifier les processus et de réduire les coûts de mise en conformité, en tenant compte des intérêts de tous les États membres, et, sur la base de cette évaluation, à présenter, selon qu'il convient, une proposition sur la surveillance;

- à supprimer rapidement les obstacles à la consolidation des infrastructures de marché opérée par le marché et aux investissements transfrontières; et
 - à rationaliser les règles existantes et éliminer les doublons, à clarifier les dispositions réglementaires et à réduire les coûts de mise en conformité et de déclaration;
- f) souligne qu'il importe de mobiliser des financements privés pour l'industrie européenne de la défense et invite la Commission à envisager de recourir davantage aux programmes de l'UE, par exemple en s'appuyant sur l'expérience tirée du compartiment "États membres" d'InvestEU, compte tenu du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres.

Marché unique, industrie et compétences

17. Ces priorités en matière de compétitivité seront soutenues par une nouvelle stratégie horizontale ambitieuse pour le marché unique, qui doit être présentée en juin 2025 et qui devrait viser à approfondir le marché unique, en supprimant les obstacles qui subsistent, en particulier dans le domaine des services et des biens de première nécessité, en luttant contre la fragmentation et en améliorant l'application et le respect des règles du marché unique.

18. Le Conseil européen appelle également à avancer sans tarder sur les axes de travail spécifiques suivants:
- a) sur la base du pacte pour une industrie propre, du plan d'action pour le secteur automobile du 5 mars 2025 et du plan d'action pour l'acier et les métaux du 19 mars 2025, qui traitent de la neutralité technologique, il convient d'intensifier les travaux afin de garantir l'innovation, le renouvellement et la décarbonation industriels de l'Europe et d'assurer la croissance des technologies clés de demain, telles que l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, les semiconducteurs, la 5G/6G et les autres technologies critiques, tout en accordant une attention particulière aux industries traditionnelles en transition, notamment le secteur automobile, le transport maritime, l'aviation et les industries à forte intensité énergétique, et à la nécessité de veiller à l'égalité des conditions de concurrence. À cette fin, il invite la Commission à présenter, sans tarder, une proposition ciblée pour des flexibilités supplémentaires par rapport au jalon de 2025 prévu par le règlement établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes, ainsi qu'à poursuivre l'évaluation prévue dans ce règlement; et
 - b) dans le prolongement de la communication de la Commission du 5 mars 2025 sur une union des compétences, des efforts supplémentaires devraient être déployés pour améliorer l'acquisition, la reconnaissance et le maintien des compétences dans l'ensemble de l'UE, depuis le développement des compétences de base jusqu'à la participation à l'apprentissage tout au long de la vie ainsi qu'à la reconversion et au perfectionnement professionnels, conformément au socle européen des droits sociaux et au plan d'action qui l'accompagne.

Autres actions et voie à suivre

19. Le Conseil européen a examiné les priorités pour le Semestre européen 2025 et approuve la recommandation concernant la politique économique de la zone euro. Le Conseil européen a également examiné la situation sociale et de l'emploi dans l'Union européenne.

20. Le Conseil européen souligne que, à l'avenir, toutes les priorités et actions susmentionnées en matière de compétitivité devraient fonctionner en synergie, de telle manière qu'elles se renforcent mutuellement, aux côtés des instruments pertinents de l'UE, afin de soutenir la recherche et l'innovation, les investissements, la convergence et la cohésion, la connectivité, la diversification des échanges commerciaux et les partenariats économiques, ainsi que la croissance et la résilience économique dans l'Union européenne. Le Conseil européen reste saisi de toutes ces questions et évaluera les progrès accomplis en ce qui concerne la compétitivité et les transitions écologique et numérique lors de sa réunion d'octobre 2025.

IV. DÉFENSE ET SÉCURITÉ EUROPÉENNES

21. Dans le prolongement de ses conclusions du 6 mars 2025, et à la lumière du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne du 19 mars 2025, le Conseil européen appelle à accélérer les travaux sur tous les volets afin d'accroître de manière décisive la préparation de l'Europe en matière de défense au cours des cinq prochaines années. Il invite le Conseil et les colégislateurs à faire avancer rapidement les travaux sur les propositions récentes de la Commission. Le Conseil européen appelle à engager d'urgence la mise en œuvre des mesures énumérées dans ses conclusions du 6 mars 2025 en ce qui concerne les capacités, ainsi qu'à poursuivre les travaux sur les possibilités de financement pertinentes.
22. Le Conseil européen rappelle qu'une Union européenne plus forte et plus capable dans le domaine de la sécurité et de la défense contribuera positivement à la sécurité globale et transatlantique et est complémentaire à l'OTAN, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective.
23. Ce qui précède est sans préjudice du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et tient compte des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense, conformément aux traités. Le Conseil européen invite la Commission et la haute représentante à rendre compte régulièrement des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses conclusions sur la défense. Il reviendra sur tous les volets des travaux relatifs à cette question lors de sa prochaine réunion.

V. PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL ET NOUVELLES RESSOURCES PROPRES

24. Le Conseil européen a procédé à un premier échange de vues sur le prochain cadre financier pluriannuel et sur les nouvelles ressources propres.

VI. MIGRATIONS

25. Le Conseil européen a fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses conclusions sur les migrations, y compris à la lumière de la récente lettre de la présidente de la Commission. Le Conseil européen encourage la poursuite des travaux en ce qui concerne en particulier: la dimension extérieure, notamment au moyen de partenariats globaux; la mise en œuvre de la législation adoptée par l'UE et l'application de la législation existante; la prévention de la migration irrégulière et la lutte contre celle-ci, y compris par de nouveaux moyens conformes au droit de l'UE et au droit international; les efforts visant à faciliter, à accroître et à accélérer les retours, en utilisant l'ensemble des politiques, instruments et outils dont l'UE dispose à cet effet; les concepts de pays tiers sûrs et de pays d'origine sûrs; la lutte contre l'instrumentalisation, la traite des êtres humains et le trafic de migrants; l'alignement des pays voisins en matière de politique des visas; et les voies d'accès sûres et légales dans le respect des compétences nationales. Le Conseil européen réaffirme la détermination de l'UE à renforcer la sécurité à ses frontières extérieures et à assurer le contrôle effectif de celles-ci, conformément au droit de l'UE et au droit international.
26. Le Conseil européen invite les colégislateurs à faire avancer en priorité les dossiers qui revêtent une dimension migratoire. En particulier, il invite les colégislateurs à examiner rapidement la récente proposition de la Commission relative aux retours.

VII. Océans

27. Compte tenu des défis mondiaux et géopolitiques actuels, le Conseil européen souligne l'importance stratégique que revêtent les océans, la résilience dans le domaine de l'eau et l'économie bleue pour ce qui est de renforcer la compétitivité et la résilience de l'UE, la sûreté maritime, ainsi que la viabilité environnementale et la protection de l'environnement, dans le contexte de la triple crise planétaire que constituent le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité.
28. Le Conseil européen se félicite de l'intention de la Commission de présenter un pacte européen pour les océans ambitieux, global et tourné vers l'avenir, dans le respect des compétences respectives de l'UE et des États membres, qui favorisera la santé des océans et des mers, la sécurité énergétique, la sûreté maritime, la sécurité alimentaire, la pêche durable et une économie bleue de l'UE durable et compétitive, en mettant particulièrement l'accent sur les communautés côtières et insulaires, et qui contribuera à la connaissance scientifique des océans à l'échelle mondiale et à une gouvernance responsable de ceux-ci.
29. En outre, le Conseil européen a fait le point sur les préparatifs de la conférence des Nations unies sur l'océan, qui se tiendra à Nice du 9 au 13 juin 2025, et a appelé à une action et une ambition accrues au niveau mondial, et notamment à accélérer la ratification de l'accord se rapportant à la convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (accord BBNJ), afin de faire progresser la protection et la gouvernance des océans au niveau international.

VIII. Multilatéralisme

30. L'Union européenne a toujours respecté et continuera à respecter la charte des Nations unies et les règles et principes consacrés par celle-ci, en particulier la souveraineté et l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'autodétermination. Le Conseil européen réaffirme l'attachement sans faille de l'Union à un multilatéralisme effectif et à l'ordre international fondé sur des règles s'articulant autour des Nations unies.

31. L'Union européenne restera un partenaire prévisible, fiable et crédible, et elle se félicite de pouvoir collaborer, dans un environnement en mutation, avec tous ses partenaires ainsi qu'avec l'Organisation des Nations unies et ses agences pour faire avancer le processus de réforme interne – l'initiative ONU80 – afin de veiller à ce que l'ONU reste une organisation efficiente, efficace au regard des coûts et réactive.
32. L'Union européenne est attachée au pacte pour l'avenir, qui constitue une étape essentielle en vue de redynamiser les Nations unies, d'atteindre les objectifs de développement durable et de réformer l'architecture financière internationale. L'Union européenne se tient prête à coopérer avec l'ensemble des parties prenantes afin d'assurer la mise en œuvre effective de ce pacte.
33. Le Conseil européen attend avec intérêt la tenue, du 30 juin au 3 juillet 2025 à Séville, de la quatrième conférence internationale sur le financement du développement, qui constituera une étape importante vers la mise en place d'un cadre de financement mondial renouvelé pour le développement durable. Il invite les institutions compétentes de l'UE à œuvrer à l'obtention d'un résultat ambitieux, conjointement avec les États membres.

IX. DIVERS

34. Le Conseil européen a discuté de la situation dans les Balkans occidentaux et invite le Conseil à se pencher sur la question en avril 2025.
